

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

Reprise de la soixante-dixième session  
Session virtuelle, 24 novembre 2020

**Résultat de la procédure écrite d'approbation tacite**

**Document d'information**

**SOMMAIRE**

	<b>Paragraphes</b>
CONTEXTE .....	1
PROGRÈS RÉALISÉS ET MESURES PRISES .....	2-4
PROCHAINES ÉTAPES .....	5

## CONTEXTE

1. Le 25 août 2020, la soixante-dixième session du Comité régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique a adopté la résolution AFR/RC70/R1, portant sur une procédure écrite d'approbation tacite. Après la suspension de la soixante-dixième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique et dans l'attente de sa reprise le 24 novembre 2020, la procédure écrite d'approbation tacite a été adoptée pour s'appliquer : à tout rapport et à toute résolution y afférente, le cas échéant, qui ont été soumis précédemment à l'étude du Sous-Comité du Programme du Comité régional et dont le Sous-Comité du Programme du Comité régional a décidé qu'elle peut faire l'objet d'une adoption sans autre discussion de la part du Comité régional ; ainsi qu'à tout rapport ou à toute résolution tel(le) que déterminé(e) par la Présidente du Comité régional au terme d'une consultation avec la Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique et qui est jugé(e) appropriée pour faire l'objet d'une adoption sans autre discussion de la part du Comité régional.

## PROGRÈS RÉALISÉS ET MESURES PRISES

2. Le 14 septembre 2020, la Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique a fait tenir aux États Membres la Note R4/48/4 (70)-virt, qui énumère l'ensemble des rapports et des documents devant être examinés dans le cadre de la procédure écrite d'approbation tacite. Les États Membres ont été invités à indiquer par écrit avant le 28 septembre 2020 toute objection à l'adoption de l'un quelconque de ces documents.

3. La Directrice régionale n'ayant reçu aucune objection écrite dans les délais fixés, les documents ci-après sont donc considérés comme ayant été valablement adoptés par le Comité régional :

- a) Document AFR/RC70/4 – Cinquième rapport de situation sur la mise en œuvre du Programme de transformation du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé dans la Région africaine 2015-2020 ;
- b) Document AFR/RC70/17 – Transformation pour un impact accru dans les pays ;
- c) Document AFR/RC70/5 – Renforcement de la présence dans les pays pour assurer la couverture sanitaire universelle en Afrique ;
- d) Document AFR/RC70/7 – Certification de l'éradication du poliovirus sauvage dans la Région africaine et pérennisation des acquis après la certification ;
- e) Document AFR/RC70/8 – Assurer la mise en œuvre des plans nationaux de transition pour la poliomyélite dans la Région africaine ;
- f) Document AFR/RC70/9 – Qualité, équité et dignité dans la prestation des services de santé dans la Région africaine : combler l'écart en matière de qualité pour accélérer les progrès vers l'atteinte des cibles relatives à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant dans les objectifs de développement durable ;

- g) Document AFR/RC70/10 – Cadre de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour l'activité physique 2018-2030 dans la Région africaine de l'OMS ;
- h) Document AFR/RC70/11 – Stratégie pour transposer à une plus grande échelle les innovations en santé dans la Région africaine de l'OMS, et résolution y afférente (document AFR/RC70/WP3) ;
- i) Document AFR/RC70/12 – Situation des dons et des transplantations d'organes et de tissus humains dans la Région africaine de l'OMS ;
- j) Document AFR/RC70/13 – Rapport sur la performance des systèmes de santé dans la Région africaine de l'OMS ;
- k) Document AFR/RC70/14 – Projet de plan d'action mondial pour la sécurité des patients (soumis à la consultation des États Membres) ;
- l) Document AFR/RC70/INF.DOC/1 – Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2030 ;
- m) Document AFR/RC70/INF.DOC/2 – Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie régionale pour le renforcement du rôle de la médecine traditionnelle dans les systèmes de santé 2013-2023 ;
- n) Document AFR/RC70/INF.DOC/3 – Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la drépanocytose dans la Région africaine 2010-2020 ;
- o) Document AFR/RC70/INF.DOC/4 – Rapport de situation sur l'exploitation des solutions en matière de cybersanté afin d'améliorer les systèmes nationaux de santé dans la Région africaine de l'OMS ;
- p) Document AFR/RC70/INF.DOC/5 – Rapport de situation sur la mise en œuvre de la résolution AFR/RC62/R5 sur l'Observatoire africain de la santé ;
- q) Document AFR/RC70/INF.DOC/6 – Rapport sur le personnel de l'OMS dans la Région africaine ;
- r) Document AFR/RC70/INF.DOC/7 – Questions à caractère régional découlant des rapports d'audit interne et externe de l'OMS.

4. Le 6 octobre 2020, la Directrice régionale a fait tenir aux États Membres, par une Note verbale, le résultat de la procédure écrite d'approbation tacite. En vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'annexe à la résolution AFR/RC70/R1, le 6 octobre 2020 est ainsi considéré comme la date d'adoption des documents mentionnés ci-dessus.

### **PROCHAINES ÉTAPES**

5. Le résultat de la procédure écrite d'approbation tacite est soumis au Comité régional, pour information uniquement, à la reprise de sa soixante-dixième session le 24 novembre 2020.